

Job été notaire

Par **leaym_csl**, le **24/06/2015** à **14:57**

Bonjour,

actuellement en stage chez un notaire, stage ayant lieu dans le cadre de ma formation BTS notariat, mon maître de stage souhaite m'embaucher cet été durant 8 jours, seuls jours où je suis libre cet été.

Auriez vous une idée de la rémunération que je peux espérer avoir ?

Merci

Par **Yn**, le **25/06/2015** à **10:34**

Tout dépend du statut. Si tu es en stage, tu seras rémunérée soit au prix stage (420€/mois), mais généralement les "stages d'été" ne sont pas rémunérés (parfois un petit chèque à la fin si on a bien bossé, mais c'est aléatoire).

Sinon, c'est un CDD, donc le SMIC.

Par **carolinerestoin**, le **25/06/2015** à **17:33**

les notaires parfois donnent des gratifications. Un ami à moi a fait un stage chez un notaire et avait eu une gratification.

Des fois t'as quelques tickets restau (selon la durée et le notaire) ou remboursement transport (ça arrive).